

**Représentation de la Ville de Dieppe aux conseils d'administration
des collèges Georges Braque, Albert Camus et Alexandre Dumas**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 30*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que par délibérations en date des 17 avril 2014, 11 décembre 2014 et 02 juillet 2015, la Ville de Dieppe a désigné ses représentants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées dieppois.

Ainsi, la Ville de Dieppe est actuellement représentée aux Conseils d'Administration des collèges par les élus suivants :

- Collège Georges BRAQUE - Dieppe : membre titulaire : Luc DESMARETS, membre suppléant : Emmanuelle CARU-CHARRETON

- Collège Albert CAMUS - Neuville-lès-Dieppe : membre titulaire : Patricia RIDEL, membre suppléant : Daniel VERGER

- Collège Claude DELVINCOURT - Dieppe : membre titulaire : Sébastien JUMEL, membre suppléant : Emmanuelle CARU-CHARRETON

- Collège Alexandre DUMAS - Neuville : membre titulaire : Sébastien JUMEL, membre suppléant : Patricia RIDEL

Vu :

- la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

- le code de l'éducation en ses articles L 421-2 et R 421-14 et R 421-16,

- le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

- les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de faire évoluer la représentation de la Ville de Dieppe au sein de trois conseils d'administration,

Le Conseil Municipal est de nouveau invité à désigner ses représentants au sein des conseils d'administration des collèges Georges BRAQUE et Albert CAMUS et Alexandre DUMAS

Après en avoir délibéré, sont désignés par :

- 30 voix : groupe des "Elus citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire" :

- pour le collège Georges BRAQUE : Sébastien JUMEL, membre titulaire, Luc DESMAREST, membre suppléant

- pour le collège Albert CAMUS : Sébastien JUMEL, membre titulaire, Patricia RIDEL, membre suppléant

- pour le collège Alexandre DUMAS : Sébastien JUMEL, membre titulaire, François LEFEBVRE, membre suppléant

Les groupes "Unis pour Dieppe" et "Dieppe au Coeur" ne participent pas au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire